

8181

du 31/7/02

MF & ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 Euros

77 allée de Brienne
31000 - TOULOUSE

93 B 174

MF & ASSOCIES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 juin 2002

L'an deux mille deux
et le 15 juin,
à 9 heures 30,

Les Actionnaires de la Société MF & Associés, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 Euros, divisé en 3.220 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max FISCHL, Président.

Sont désignés comme scrutateurs les deux plus forts actionnaires présents et acceptants :

- ERIC JEAN FLOURENCE
- ALAIN FISCHL

et comme secrétaire :

- CHRISTIAN LAFFITTE

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 3220 actions sur un total de 3 220.

L'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les lettres individuelles de convocation,
- les copies des lettres de convocation adressées au Commissaire aux Comptes avec les avis de réception,
- la feuille de présence de l'Assemblée,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2001;
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice et le rapport spécial sur les opérations visées par l'article 227-16 du code de commerce,
- le texte des projets de résolutions,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- l'état certifié conforme par le Commissaire aux Comptes du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées,
- la liste des Dirigeants et Administrateurs de la société,
- la liste des Actionnaires.

Monsieur le Président déclare que toutes les pièces ci-dessus ont été tenues à la disposition des Actionnaires quinze jours Euros avant la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, il rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de cet exercice et sur les conventions visées par l'article 227-16 du code de commerce,
- Approbation des comptes, bilan et conventions, quitus au Président et au Commissaire aux Comptes,
- Nomination d'un co-commissaire titulaire,
- Nomination d'un co-commissaire suppléant,
- Quitus,
- Questions diverses.

Lecture est donnée du rapport du Conseil d'Administration sur la situation de la société pendant l'exercice, du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice et du rapport spécial sur les conventions visées par l'article 227-16 du code de commerce.

Puis le Président ouvre la discussion.

Après échanges de vues, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu :

- la lecture du rapport du Président sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001 et sur les comptes dudit exercice,
- la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice écoulé,

approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations qu'ils traduisent et les résultats qu'ils font apparaître.

Elle donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 227.16 du Code de Commerce, approuve purement et simplement lesdites conventions telles qu'elles sont décrites dans ce rapport.

Chacune desdites conventions, soumises à un vote distinct auquel n'a pas pris part le dirigeant intéressé, a été approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que l'exercice social clos le 31 décembre 2001 se traduit par un bénéfice de 13 094,90 Euros qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

- Réserve légale..... 91,14 Euros
- Autres réserves..... 13 003,76 Euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de distribuer une somme de 41.860 Euros, par prélèvement sur les autres réserves.

Cette distribution est assortie d'un avoir fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes clos le 31 décembre 2007, en qualité de :

- | | |
|--|--|
| - Co-commissaire aux comptes titulaire | Monsieur Bernard DELON
11 rue Jean-Rodier
31400 TOULOUSE |
| - Co-commissaire aux comptes suppléant | Cabinet B. DELON ET ASSOCIES
11 rue Jean-Rodier
31400 TOULOUSE |

Monsieur Bernard DELON a fait savoir au préalable qu'il acceptait cette nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal signé après lecture par les Membres du bureau.

LES SCRUTATEURS

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line and a stylized 'J' followed by a flourish.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a flourish.

LE SECRETAIRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by the word 'Lapitte' and a flourish.